



Conseil économique et social

Distr. générale
16 août 2022

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Huitième réunion

Addis Abeba, 24-26 octobre 2022
Point 3 de l'ordre du jour provisoire *

**Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique :
questions statutaires**

Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique : programme de travail sur les données et les statistiques pour la période 2023-2024

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) soumet à la Commission africaine de statistique le projet de programme de travail suivant sur les données et les statistiques afin de guider la contribution de la Commission dans ce domaine sur le continent pour la période 2023-2024.
2. À la suite de l'introduction figurant dans la première section, la deuxième section résume les réalisations clés de la CEA au cours de la période 2021-2022. La troisième présente l'objectif du sous-programme sur les données et les statistiques pour les deux années à venir. La quatrième section résume les principales activités pour la période 2023-2024. La cinquième section décrit les partenariats potentiels de la CEA avec d'autres institutions panafricaines et leurs activités en matière de données et de statistiques en Afrique. La sixième aborde brièvement l'allocation de ressources pour exécuter les activités du sous-programme. En conclusion, dans la septième section, la Commission africaine de statistique est invitée à donner son point de vue et ses orientations sur les conclusions et les points à débattre.

II. Résumé des réalisations clés au cours de la période 2021-2022

3. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes statistiques nationaux en Afrique, tant dans leur fonctionnement quotidien que, plus particulièrement, dans leurs activités de collecte de données sur le terrain. C'est dans ce contexte que la CEA a mis en œuvre son sous-programme sur les données et les statistiques pour la période 2021-2022, suivant les orientations données par la Commission africaine de statistique à sa septième réunion, qui s'est tenue en ligne en octobre 2020 en raison de la pandémie.
4. Au cours de la période 2021-2022, la CEA a renforcé les capacités des États membres et leur a fourni un appui technique en matière de production et de diffusion de statistiques économiques et de comptes nationaux harmonisés et comparables, répondant aux normes statistiques internationales. Une série de séminaires régionaux ont été organisés en ligne pour encourager les comptables nationaux en Afrique à dialoguer et à participer au programme mondial de mise à jour du Système de

* E/ECA/STATCOM/8/2022/1.



comptabilité nationale. De plus, des sessions de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été tenues dans le cadre du projet africain d'assistance technique sur le renforcement des capacités en matière d'échanges en valeur ajoutée et de tableaux des ressources et des emplois. Conjointement organisées par la CEA, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ces sessions avaient pour objectif d'aider les équipes nationales à améliorer la qualité et la disponibilité de leurs ensembles de données et comptes connexes (Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Nigeria et Sénégal).

5. La Zambie a reçu un soutien par le biais d'un projet du Compte pour le développement en matière de compilation de tableaux des ressources et des emplois, qui a été achevé au deuxième trimestre de 2021. De plus, une série de webinaires régionaux de formation ont été organisés sur l'utilisation des enquêtes téléphoniques afin de collecter des données sur l'indice des prix à la consommation et sur l'utilisation de divers moyens pour collecter des données sur les prix afin de compiler l'indice, ainsi qu'un projet d'assistance technique de suivi, à l'appui des pays intéressés par l'adoption de téléphones mobiles pour la collecte de données sur l'indice des prix à la consommation. Grâce au Centre de surveillance des prix pour l'Afrique, une série de séminaires régionaux ont été organisés sur l'analyse des variations et des évolutions de l'indice des prix à la consommation et d'autres indices de prix, auxquels ont participé des ministres africains de l'économie et des finances.

6. Le sous-programme a concouru à améliorer la qualité des informations démographiques et socio-économiques sur les populations africaines grâce à une excellente méthodologie et aux partenariats. Le travail de la CEA a aussi contribué à améliorer et renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en apportant aux pays africains une assistance technique en matière de numérisation, de décentralisation et de sensibilisation. En outre, la CEA a aidé les pays africains à réaliser des recensements numériques, en développant et en déployant des applications informatiques qui ont amélioré la qualité, l'actualité et l'efficacité des données. Le système technologique des services de recensement numérique, élaboré par le Centre africain pour la statistique, comprend un tableau de bord de suivi du recensement, un outil de provisionnement, un système de suivi des opérations et un référentiel de questions électroniques sur le recensement. La CEA a aussi aidé certains pays à obtenir les équipements informatiques nécessaires à la réalisation d'un recensement numérique. Le Réseau de données générées a contribué à la production et à l'utilisation de statistiques générées en Afrique.

7. Le sous-programme s'est employé à promouvoir et faciliter l'application de mesures visant à traiter les questions liées au programme de développement de l'Afrique. C'est ainsi que les activités géospatiales du Centre africain pour la statistique ont contribué à renforcer les capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de cadres intégrés d'information géospatiale, et plusieurs pays ont pu élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux relatifs au Cadre intégré de l'information géospatiale.

8. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a fourni une assistance technique aux pays pour la mise en œuvre et la révision de leur stratégie nationale de développement de la statistique et a aidé les organismes nationaux de statistique à appliquer des systèmes de diffusion et d'échange de données. Des consultations ont été organisées avec les États membres et les parties prenantes régionales pour valider les données destinées à l'Annuaire statistique pour l'Afrique. Des efforts soutenus ont été déployés pour mettre à jour la base de données de la CEA, et pour évaluer la disponibilité de données relatives aux objectifs de développement durable et en préconiser la collecte, ce qui a entraîné une augmentation significative du nombre de pays disposant de données sur les objectifs. Par exemple, le nombre de pays ayant des données disponibles sur plus de 140 indicateurs est passé de 8 en 2019 à 43 en 2021, et le nombre d'indicateurs des objectifs sans données a chuté de 79 en 2019 à 30 en 2021, selon l'évaluation faite en octobre de la même année.

9. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à sa cinquante-troisième session, qui s'est tenue les 22 et 23 mars 2021 à Addis-Abeba dans un format hybride, a approuvé la création du groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles, composé de 10 directeurs généraux d'organismes nationaux de statistique. La Conférence a encouragé ledit groupe à ouvrir la voie et à proposer des orientations et des normes régionales à suivre pour moderniser et transformer les systèmes statistiques nationaux. La CEA a soutenu activement la mise en place du groupe en lui fournissant des spécialistes et une assistance technique, ce qui a conduit à l'élaboration d'une feuille de route pour mieux guider les États membres sur la voie de la transformation et de la modernisation des statistiques officielles.

III. Objectif et résultats escomptés du sous-programme

A. Objectif

10. L'objectif du sous-programme sur les données et les statistiques est de renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial, pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

B. Résultats escomptés

11. Le sous-programme vise à amener les États membres à réaliser la transformation et la modernisation des statistiques officielles et des données géospatiales au cours des deux prochaines années.

12. Les résultats escomptés sont les suivants :

(a) Renforcement des capacités et de l'efficacité de collecte de statistiques comparables et harmonisées à différents niveaux de désagrégation, et meilleures prise en compte et utilisation de technologies et d'outils innovants et de méthodes modernes aux fins des opérations statistiques dans les systèmes statistiques nationaux ;

(b) Meilleure utilisation des données et des statistiques et de la gestion des informations géospatiales ; collaboration plus étroite entre les composantes et les parties prenantes des systèmes statistiques nationaux et meilleure coordination des infrastructures de données géospatiales ;

(c) Engagement et investissement accrus en faveur de la production, de l'analyse, de la diffusion et de l'utilisation des statistiques et des informations spatiales et appropriation de ces processus, et renforcement dans les États membres des capacités d'intégration des infrastructures d'information géospatiale et statistique ;

(d) Renforcement du suivi et des rapports sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

IV. Activités clefs pour la période 2023-2024

13. Guidés par la feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique, les États membres bénéficieront d'une assistance pour transformer leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en numérisant les processus de collecte, de compilation et de diffusion des données dans les domaines statistiques, notamment les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Ils bénéficieront aussi d'une assistance technique et d'une formation à la conception et à la mise en œuvre de stratégies

nationales de développement de la statistique et d'infrastructures nationales de données géospatiales ainsi que du cadre intégré de l'information géospatiale connexe. Des activités clefs seront menées dans les domaines décrits ci-après.

A. Feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles

14. Les activités viseront les objectifs suivants liés à la feuille de route :

(a) Fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux États membres concernant l'application de la feuille de route pour la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux ;

(b) Fournir une assistance technique aux États membres pour leur permettre d'élaborer la stratégie nationale de développement de la statistique, la législation statistique et la coordination du système statistique national ;

(c) Plaider en faveur de la mobilisation de ressources pour transformer et moderniser les systèmes statistiques nationaux ;

(d) Renforcer le soutien au groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles, et soutenir ses groupes de travail techniques.

B. Mégadonnées, science des données et modernisation des méthodes dans les statistiques économiques.

15. Un soutien sera apporté au Centre régional des Nations Unies sur la science des données et aux organismes nationaux de statistique en matière de projets de science des données dans le cadre de la modernisation de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion des données statistiques.

C. Informations géospatiales

16. Les actions suivantes liées aux informations géospatiales seront entreprises :

(a) Susciter et accompagner les activités techniques de création d'infrastructures nationales de données spatiales, harmonisées avec les stratégies nationales de développement de la statistique, servant de cadres intégrés avec des politiques et des instruments qui facilitent la disponibilité de données de développement spatialisées et l'accès à celles-ci ;

(b) Encourager et faciliter l'intégration de statistiques et d'informations géospatiales pour obtenir des résultats viables et significatifs, l'analyse et la visualisation des données pour soutenir et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

(c) Maintenir des données, des informations et des connaissances géospatiales qui font autorité, des outils, des applications et des services géospatiaux qui améliorent la disponibilité et l'utilisation de données spatiales en vue d'une prise de décision éclairée ;

(d) Élaborer des lignes directrices et des stratégies pour mettre en œuvre le cadre intégré de l'information géospatiale ;

(e) Renforcer les capacités des États membres en organisant et mettant en place des ateliers de formation sur l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs au cadre intégré de l'information géospatiale ; sur l'infrastructure de connaissances géospatiales, apportant des réponses et des solutions géospatiales innovantes en vue de la reprise postpandémie ; et sur la taxonomie des ensembles de données

géospatiales pour le suivi des objectifs de développement durable, à l'intention des institutions cartographiques nationales et des organismes nationaux de statistique.

D. Produit intérieur brut, système de comptabilité nationale et indice des prix à la consommation

17. Dans ces domaines, les activités suivantes seront menées :

(a) Fournir une assistance technique en matière de mise à jour et de changement de base du produit intérieur brut (PIB) et organiser des séminaires thématiques en ligne sur le changement de base du PIB ;

(b) Apporter une contribution au groupe de travail intersecrétariats sur les indicateurs au-delà du PIB, ainsi qu'à d'autres groupes de travail sur les indicateurs au-delà du PIB et les contributions au programme mondial de mise à jour du système de comptabilité nationale, au séminaire thématique régional sur le programme de mise à jour du système de comptabilité nationale, et au rapport sur les réactions des pays au programme en question ;

(c) Soutenir la communauté de pratique de la comptabilisation du capital naturel en Afrique (activité continue) ;

(d) Mettre à jour et analyser les statistiques sur les prix préparées par le Centre de surveillance des prix, organiser des webinaires de concertation politique sur les problèmes de prix en Afrique, mettre à jour et développer continuellement les sites Web du Centre de surveillance des prix de la CEA, et mettre à jour et améliorer les ensembles de données sur les prix ;

(e) Organiser des séminaires régionaux permettant aux États membres de renforcer leurs capacités d'utilisation d'autres techniques pour collecter des données sur l'indice des prix à la consommation.

E. Statistiques démographiques et sociales

18. Les activités suivantes relatives à la démographie et aux statistiques sociales seront entreprises :

(a) Fournir des services consultatifs et une assistance technique aux États membres et renforcer leurs capacités de production et d'utilisation de statistiques démographiques et sociales, y compris la modernisation des recensements ;

(b) Élaborer des manuels, des lignes directrices et des outils sur divers aspects relatifs à la production et à l'utilisation de statistiques démographiques et sociales, sur la base de méthodologies standard adaptées au contexte africain ;

(c) Mener des recherches et contribuer à l'élaboration de normes internationales dans le domaine de la population, des statistiques de l'état civil et des statistiques sociales ;

(d) Soutenir la recherche et les activités analytiques des différentes divisions de la CEA dans le domaine de la démographie et des statistiques sociales.

F. Données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

19. Les objectifs suivants seront poursuivis dans ce domaine :

(a) Maintenir et mettre régulièrement à jour des bases de données accessibles au public, en garantissant la disponibilité de statistiques harmonisées et de données ventilées par lieu sur des sujets tels que les économies africaines, la démographie, les indicateurs sociaux, l'environnement et d'autres statistiques (agriculture, énergie, indice des prix à la consommation et commerce), tous

nécessaires au suivi et à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ;

(b) Renforcer la communication et le plaidoyer en faveur de l'utilisation des statistiques et des informations géospatiales par des célébrations nationales de la Journée africaine de la statistique, la participation des médias sociaux, et la conception et la distribution de matériels de communication et de promotion ;

(c) Renforcer les tableaux régionaux d'entrées-sorties et le cadre relatif aux échanges en valeur ajoutée ;

(d) Soutenir les États membres dans l'utilisation de tableaux de bord des objectifs de développement durable pour améliorer le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

(e) Produire l'Annuaire statistique pour l'Afrique.

V. Synergie avec les programmes des institutions panafricaines et perspectives de mobilisation de ressources

20. La Commission travaillera en partenariat et coordonnera ses efforts avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (sous-régionales, régionales et internationales), des institutions universitaires et de recherche, des sociétés multinationales, le secteur privé et les organisations de la société civile à l'échelle régionale, dans l'intérêt de tous les Africains et pour apporter sa contribution à l'amélioration du contexte mondial.

21. Grâce à ce sous-programme, la CEA s'appuiera sur la synergie d'actions créées au sein du Comité africain de coordination de la statistique. Établi en 2007, le Comité a pour but de réaliser de plus grandes synergies entre les institutions régionales et de coordonner les programmes et activités statistiques, afin d'améliorer et de maintenir l'efficacité du soutien statistique aux pays africains. Le Comité tiendra des réunions régulières.

22. L'exécution des activités du sous-programme contribuera à l'application de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. L'expertise technique fournie par la CEA aidera à réaliser les objectifs des groupes techniques spécialisés relevant de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. En outre, la CEA continuera à jouer un rôle de premier plan dans les activités de la coalition d'opportunités et de thèmes sur le renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques au service du développement durable (E/ECA/COE/40/13, section A), principalement dans la gestion du portail des Nations Unies regroupant les données sur le développement en Afrique et dans la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies sur les données et les statistiques en Afrique.

23. Dans le domaine de l'information géospatiale, la CEA continuera de travailler en partenariat et d'aligner son cadre programmatique avec la Division de statistique et le Réseau géospatial des Nations Unies pour faire progresser la mise en œuvre en Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Elle continuera également à contribuer à divers réseaux et initiatives à caractère régional, notamment le programme Digital Earth Africa ; la surveillance globale de l'environnement et du développement durable de l'Union africaine ; le Centre régional de la cartographie des ressources de développement ; et l'Institut régional africain pour les sciences et technologies géospatiales.

24. La sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil est prévue à Addis-Abeba en octobre 2022. La Conférence est organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de

développement. La Commission économique pour l'Afrique travaillera en partenariat avec les principaux groupes suivants : Centres de prévention et de contrôle des maladies, Partenariat mondial pour les données du développement durable, Organisation internationale pour les migrations, Organisation internationale de la Francophonie, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Vital Strategies, Banque mondiale et Organisation mondiale de la santé. Ce partenariat soutiendra le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en s'appuyant sur le Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, comme l'en a chargé la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. En outre, la Commission collaborera avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Office for National Statistics du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue des recensements numériques.

VI. Mobilisation des ressources

25. Comme à l'accoutumée, la CEA allouera des ressources de son budget ordinaire annuel aux réunions du groupe d'experts, aux services de consultants et aux missions d'assistance technique. Cependant, l'essentiel du soutien attendu pour l'exécution de l'ensemble des activités repose encore sur la mobilisation de ressources extrabudgétaires. En conséquence, la CEA contactera ses partenaires afin de mobiliser des ressources à l'appui du sous-programme sur les données et les statistiques. En ce qui concerne l'exécution des activités, les synergies entre la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement seront renforcées, notamment le partage des coûts liés aux activités clefs menant à la transformation et à la modernisation des systèmes statistiques.

VII. Conclusion et points à débattre

26. Toutes ces activités sont censées améliorer l'utilisation des données et des statistiques et la gestion des informations géospatiales, favoriser une collaboration plus étroite entre les composantes et les parties prenantes des systèmes statistiques nationaux et développer des infrastructures de données géospatiales mieux coordonnées. Elles renforceront aussi l'engagement et l'investissement en faveur de la production, de l'analyse, de la diffusion et de l'utilisation des statistiques et des informations spatiales, et l'appropriation de ces processus. En outre, ces interventions amélioreront les approches et les méthodologies de collecte de données, ainsi que le traitement, l'analyse et la diffusion de données en temps voulu par les systèmes statistiques nationaux à l'aide de méthodes modernes, et renforceront le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

27. La Commission africaine de statistique est invitée à :

- (a) Donner son point de vue sur le projet de programme de travail sur les données et les statistiques pour la période 2023-2024 ;
- (b) Approuver le programme de travail et demander à la CEA de mobiliser des ressources adéquates pour le mettre en œuvre, en collaboration avec les organisations panafricaines et les partenaires de développement ;
- (c) Exhorter les États membres à allouer des ressources nationales à la mise en œuvre d'une feuille de route pour la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux.